

Loi

Générale

colonial

Loi n° 9-456-1934 complétant et modifiant certaines dispositions de la loi du 9 mars 1928 portant revision du Code de justice militaire pour l'armée de terre.

n° 9-456-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mars 1928

Numéro JO
n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro
30 novembre 1934

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Errata au Journal officiel du 8 mars 1932 : page 2491, 2e colonne, 18e ligne, à partir du bas, au lieu de : « 3° classe », lire : « 3e classes » : 3e colonne, 1er ligne, au lieu de : « d'exercice auxquelles ». lire : « d'exercices auxquelles ». Page 2492, 1er colonne, 16e ligne, au lieu de : « après approbation », lire : « après approbation », 2e colonne, 19e ligne, au lieu de : « suivant le cas », lire : « suivant les cas ».